

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

Labège – SIX GTS

- 16 janvier 2019 -

Titulaires

François LINANT CFTC
Sébastien ANNEREAU CFTC

Suppléants

François DASSANCE CFTC
Cyril PROCH CFE-CGC

Présents :

- Sébastien ANNEREAU
- François DASSANCE
- François LINANT

Absents :

- Cyril PROCH

A représenté la Direction à cette réunion :

- Mélanie LANEYRIE Responsable des Ressources Humaines
- Rodolphe FAVREL Responsable d'activité et de site

Questions du mois de décembre 2018:

- 1) Prime exceptionnel de fin d'année: Les salariés ne comprennent pas comment un groupe comme Thales n'envisage pas de verser la prime exceptionnelle annoncée par le président de la république.
Pour rappel, cette prime de 1000 euros maximum peut-être versée à tous salariés gagnant moins de 3600 euros net par mois, ce qui est le cas de la majorité des salariés de SRE. Les NAO commençant bientôt, des discussions sont-elles toujours en cours au niveau Thales groupe au sujet de cette prime ?

REPONSE

Dans le cadre de l'article 1^{er} de la loi du 24 décembre 2018, les Pouvoirs Publics ont souhaité encourager les employeurs à examiner l'octroi de primes exceptionnelles de fin d'année. Aussi, Thales a décidé, en fonction de la rémunération annuelle, d'octroyer aux salariés des primes exceptionnelles versées sur la paye de janvier 2019. Chaque salarié concerné sera informé par e-mail de la prime qui lui sera versée.

Il est à préciser que cette prime est à dissocier de la déclinaison des NAO.

Questions du mois de janvier 2019:

- 2) Lors du Bilan ITS de Décembre, Pierre Jeanne nous a présenté les résultats exceptionnels réalisés par ITS l'année dernière. Peut-on s'attendre à des enveloppes d'augmentation et des parts variables proportionnellement exceptionnelles cette année ?

REPONSE

Les NAO se déroulent actuellement. Les éléments relatifs à ce sujet seront communiqués ultérieurement selon le calendrier social.

Il est à préciser que la part variable se compose de différents éléments, soit d'une part locale, groupe et individuelle avec un coefficient multiplicateur. Aussi, ces différents éléments sont à considérer pour déterminer la rémunération variable qui ne dépend donc pas uniquement des résultats d'ITS.

- 3) Un collaborateur cadre au forfait jour partant en mission doit-il rentrer les informations de sa mission dans CHRONOTIME ? Si oui, pour quelles raisons ?

REPONSE

Les cadres en forfait jour doivent en effet déclarer sur Chronotime leur mission et les éventuelles conditions particulières de travail, demande soumise ensuite à la validation du manager et gestionnaire paie pour prise en compte.

Pour les salariés en forfait heure Chronotime permet, tant au salarié qu'à son manager, de suivre et visualiser le temps de travail par le biais d'un outil de référence.

- 4) N'était-ce pas possible d'envisager que les outils CONCUR et CHRONOTIME soient synchronisés l'un à l'autre afin que les horaires de missions rentrées dans CONCUR soient directement reportées dans CHRONOTIME ? En 2019, à l'ère du numérique, cela ne semble pourtant pas abracadabrantesque.

REPONSE

Il n'est pas envisagé de fusionner les outils. Les salariés ont donc bien deux interfaces à utiliser d'autant que ces outils ne répondent pas aux mêmes usages, l'un étant lié aux déplacements, l'autre au temps de travail.

- 5) La barre métallique servant à accrocher les motos à l'extérieur du parking couvert des 2 roues est peinte en marron. Elle est très peu visible la nuit et certaines personnes ont déjà trébuché dessus. Afin d'éviter un accident, est-il possible de la peindre d'une couleur plus visible la nuit, ou de placer un éclairage à proximité ?

REPONSE

Le sujet est connu de la Direction de site. Cette dernière a prévu d'ajouter une signalétique pour faciliter l'utilisation du parking.

- 6) Après 2 ans dans le bâtiment Pastel, le tabagisme passif est toujours imposé aux salariés à l'entrée du bâtiment. Au-delà des aspects d'esthétisme Sicoval qui apparemment bloque la création d'une zone fumeur extérieure signalisée, est-il possible de demander aux fumeurs de se rassembler à côté du bâtiment B (devant les bornes de tris) plutôt que devant la porte ?

REPONSE

Ce souci a été pris en compte par la Direction de site. Une réunion va être justement programmée avec le SICOVAL pour aborder ce sujet et proposer une solution appropriée.

- 7) Les mauvaises herbes n'étant pas tondues entre les allées, la nature a repris ses droits sur parking extérieur provisoire. Est-il possible de faire entretenir ces espaces plus régulièrement ?

REPONSE

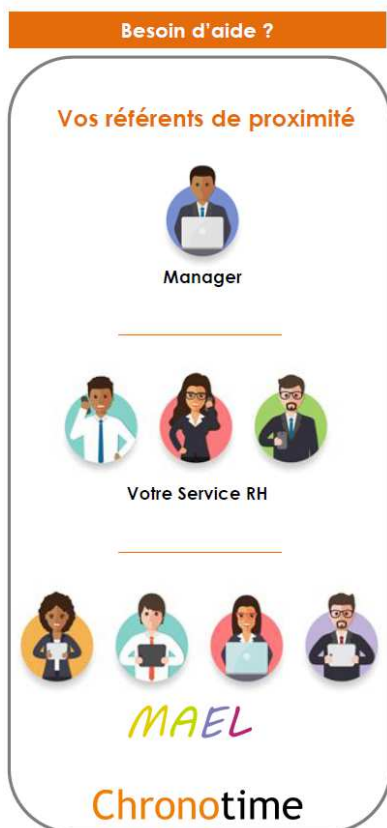
Une taille sera effectuée pour faciliter la circulation dans les allées. Il est à noter que le SICOVAL souhaite néanmoins conserver une taille suffisante des herbes et arbustes pour cacher au maximum l'abri vélos et motos pour des considérations esthétiques.

- 8) Suite au changement de dénomination de l'entité légale TCS vers Thales SIX GTS France depuis l'année dernière: est-il prévu de modifier les signalétiques dans les différents halls & couloirs de PASTEL qui mentionnent toujours « Thales Communications & Security », si oui quand ?

REPONSE

La question a été remontée.

- 9) Sous Chronotime, le personnel au forfait heure rencontrant des problèmes doit s'appuyer sur des référents de proximité décrit ci-dessous.



Visiblement, ces référents n'ont pas été formés à l'outil et n'ont pas pu apporter d'aide aux problèmes rencontrés par des salariés. A qui ces derniers peuvent-ils s'adresser ?

REPONSE

Le support apporté dépend de la nature des questions et problèmes rencontrés, chaque référent de proximité ayant sa pertinence pour intervenir sur les sujets présentés.

Afin de faciliter l'utilisation de l'outil, nous invitons les collaborateurs confrontés à des soucis de saisie à remonter les cas auprès de référents de proximité de façon factuelle afin que nous puissions apporter une réponse appropriée.

Par ailleurs, il est précisé qu'une réunion d'information a eu lieu le vendredi 30 novembre à Labège afin de présenter cet outil. Cette réunion a permis de présenter les principales modalités de l'outil et rappeler quelques principes sur le temps de travail.

*Date de la prochaine réunion : **lundi 18 février à 9h30***